

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

COMMUNE DE CLICHY-LA-GARENNE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CLICHY-LA-GARENNE

Par arrêté n°2018/11 en date du 21 mars 2018, Monsieur le Président de l'établissement public territorial (EPT) Boucle Nord de Seine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Clichy-la-Garenne.

La modification du Plan Local d'Urbanisme soumise à enquête porte sur :

- l'évolution de plusieurs zonages ;
- la suppression de la protection sur deux éléments de patrimoine bâti ;
- l'actualisation des orientations d'aménagement du secteur « rue Auboin / Porte Pouchet » ;
- l'évolution de la règle écrite, notamment les règles de stationnement ;
- l'évolution d'emplacements réservés et de localisations de réserve.

Au terme de l'enquête, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées, sera soumis, en vue de son approbation, au Conseil Territorial.

Les informations environnementales se rapportant au projet figurent dans le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Gérard DECHAUMET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise en date du 7 mars 2018.

L'enquête se déroulera pendant 23 jours consécutifs  
**du 12 avril au 4 mai 2018 inclus,**  
à l'Hôtel de Ville de Clichy-la-Garenne situé au 80, boulevard Jean Jaurès (92110 CLICHY),  
du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'Hôtel de ville les jours suivants :

- **Jeudi** 12 avril 2018, de 9h00 à 13h00 ;
- **Samedi** 21 avril 2018, de 9h00 à 12h00 ;
- **Mercredi** 25 avril 2018, de 9h00 à 13h00 ;
- **Vendredi** 4 mai 2018, de 15h00 à 18h00.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment le dossier de modification, consultable au format papier et sur un poste informatique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'Hôtel de Ville de Clichy-la-Garenne pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, et le samedi de 9h00 à 12h00. Le dossier d'enquête publique, consultable au format papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera également

déposé au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine, sis 1 bis rue de la Paix à Gennevilliers, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant toute la durée de l'enquête sur les sites Internet de la Commune de Clichy-la-Garenne ([www.ville-clichy.fr](http://www.ville-clichy.fr)) et de la Préfecture des Hauts-de-Seine ([www.hauts-de-seine.gouv.fr](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr)).

En outre, un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Il sera accessible directement depuis le site Internet de la Commune de Clichy ([www.ville-clichy.fr](http://www.ville-clichy.fr)) à l'aide des liens suivants : <http://modification-plu-clichy.enquetepublique.net> (consultation) ; [modification-plu-clichy@enquetepublique.net](mailto:modification-plu-clichy@enquetepublique.net) (écriture).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête tenus à sa disposition. Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique : Mairie de Clichy-la-Garenne, 80 boulevard Jean Jaurès – 92110 CLICHY. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de l'EPT Boucle Nord de Seine le dossier de l'enquête, les registres et les pièces annexées, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise et à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Le rapport relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dès leur réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au service Urbanisme et sur les sites Internet de la commune de Clichy ([www.ville-clichy.fr](http://www.ville-clichy.fr)) et de la Préfecture des Hauts-de-Seine ([www.hauts-de-seine.gouv.fr](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr)).

Toute information relative à cette enquête pourra être consultée sur le site Internet de la commune ([www.ville-clichy.fr](http://www.ville-clichy.fr)) ou être demandée au service Urbanisme de Clichy-la-Garenne.

